

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 janvier 2012
(convocation du 9 janvier 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique

Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Développement du réseau de transports en commun 3ème phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Tram-train du Médoc - Convention relative au financement des études et travaux connexes - Décision - Autorisation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'opération objet de la présente délibération consiste à réaliser une nouvelle ligne de tramway, dénommée «Tram Train du Médoc», entre Bordeaux et Blanquefort, qui dessert également la commune de Bruges.

Le «Tram Train du Médoc» a pour vocation d'améliorer la desserte en transport en commun des communes situées au nord de l'agglomération bordelaise. Il répond à la volonté de développer le réseau multimodal et de faciliter les relations entre les pôles d'habitats, les pôles d'emplois et les équipements.

Le projet se débranche de la ligne C du tramway urbain au niveau de « Cracovie» pour s'inscrire dans les emprises ferroviaires de la ligne Bordeaux/La Pointe de Grave jusqu'en gare de Blanquefort.

Une ligne de tramway de 7 km en voie unique comportant 6 stations sera réalisée à la fois sur les anciennes voies ferrées pour sa partie entre Cracovie et Beyerman, et à la fois en créant une nouvelle voie parallèle à l'ouest de celle du Réseau Ferré National existante, pour sa partie située au-delà du franchissement de la voie ferrée - secteur de Beyerman (Bruges), le franchissement de cette voie s'effectuant par l'intermédiaire d'un passage supérieur supportant le trafic tramway, automobile et modes doux.

Le réseau ferré national accueille déjà, sur ce secteur, la ligne ferroviaire du Médoc dont un certain nombre d'équipement se trouve dans l'emprise du projet TTM.

Décaler le tramway de manière à éviter ces éléments serait consommateur d'emprise et plus coûteux que de prévoir le déplacement de ces équipements.

Ainsi il vous est proposé un projet de convention avec RFF ayant pour objet de préciser :

- les engagements réciproques de RFF et de la Communauté urbaine de Bordeaux, relatives à l'exécution et au financement des études et travaux connexes rendus nécessaires sur le domaine ferroviaire par la réalisation de l'opération Tram-Train du Médoc ;

- les caractéristiques générales des ouvrages à construire au droit et aux abords des infrastructures ferroviaires ;

- les prescriptions minimales que la Communauté urbaine de Bordeaux devra faire respecter à l'occasion des travaux, tant à proximité des voies que dans les emprises de RFF et en surplomb des voies ferrées en exploitation ;

- Les modalités techniques et financières de la gestion ultérieure des nouveaux aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage CUB ou RFF au titre de la présente convention.

Le montant des études, travaux et frais de maîtrise d'ouvrage est estimé à 5.249 M€ h.t. aux conditions économiques de mai 2009. Ce montant sera révisé à l'issue des travaux et pourra être revu à la hausse comme à la baisse, RFF étant remboursé des dépenses réelles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 relative à la maîtrise d'ouvrage publique

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la libération des emprises du réseau ferré national actuellement occupées par la ligne ferroviaire du Médoc, pour y implanter les voies du tramway, et de confier, à cet effet, par convention, à RFF une mission d'études et de travaux.

DECIDE

Article 1 : le Conseil de Communauté approuve les termes du projet de convention ci-annexé.

Article 2 : le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention relative au financement des études et travaux connexes du Tram-train du Médoc à intervenir avec Réseau Ferré de France.

Article 3 : le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense relative aux études et travaux connexes du Tram-train du Médoc sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transport Chapitre 67 – Compte 6742002 – CRB KE00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2012

PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2012

M. GÉRARD CHAUSSET